

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 17**

**Nombre d'administrateurs représentés : 4**

**Administrateurs présents : 17**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 4**

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

**Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Tournon-Sur-Saône, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doran

**Objet : Administration générale – Autorisation au Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux avec les communes du territoire**

**Rapporteur : M. le Président**

Dans le cadre de ses compétences Petite enfance, Enfance-Jeunesse et Personnes âgées, le CIAS Arlysère est amené à solliciter les communes afin de pouvoir utiliser leurs locaux dans le cadre des activités proposées par les différents services.

Ainsi, il est proposé de donner délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer les conventions de mise à disposition des locaux gratuite ou payante avec les communes du territoire Arlysère.

Il sera rendu compte des décisions prises lors des prochaines réunions du Conseil d'administration.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *donne délégation à M. le Président, à défaut son représentant, pour signer les conventions de mise à disposition de locaux avec les communes du territoire ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

